

**Département
des Bouches Du Rhône**



MAIRIE D'ALLEINS

Les objets encombrant non collectés

- Les ordures ménagères
- Les déchets industriels et commerciaux
- Les déchets toxiques, liquides, infectieux,
- Radioactifs, explosifs, etc.
- Les gravats, les matériaux de construction, les déchets de jardinage, les coupes d'arbres et d'arbustes.

Par ailleurs sont également exclus en raison de leur dimension, de leur poids ou de l'impossibilité de les charger :

- Les carcasses ou les épaves de voitures et de motos, ou les pièces importantes (moteur, boîte de vitesse, etc.)
- Les objets trop volumineux (taille maximum de 2m x 1.6m)
- Les objets trop lourds : ils doivent pouvoir être soulevés par deux personnes, donc ne pas dépasser 80 kg
- D'une façon générale, tous les déchets dont le chargement, le transport ou la destruction constitue un danger pour le personnel, la population, l'environnement ou le matériel.

Listes non exhaustive d'objets encombrants collectés

- Meubles
- Machine à laver
- Lave-vaisselle
- Sommier
- Matelas
- Réfrigérateur
- Ballon d'eau chaude
- Divers objets électroménagers